

AR PREFECTURE

017-200041523-20200708-DEC306_2020-AU
Reçu le 08/07/2020

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 306 / 2020
AB

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention avec l'entreprise Maria's Spirit pour la gestion et l'entretien du jardin médiéval de Pons.

La prestation, estimée à 12 heures hebdomadaires sera facturée 2 078 € (hors TVA) par mois. Le montant annuel maximum des factures ne pourra dépasser les 24 936 €.

Fait à Jonzac,

Le

08 JUIL. 2020

Le Président

Claude BÉLOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex